

« Afin d'assurer le maintien d'un niveau minimal des compétences essentielles, les instructeurs et les entraîneurs sont tenus d'accomplir certaines tâches annuelles (décrites aux sections 7.1 à 7.8 selon chaque certification). De plus, les titulaires d'une certification sont tenus de consulter la ou les sections relatives aux situations inhabituelles, le cas échéant, du manuel de référence associé dans le cadre de leur maintien des compétences et de leur perfectionnement professionnel. Le Formulaire de maintien de la certification, qui doit être rempli et signé par un IE chaque année, permet la vérification du maintien de la certification. »

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de situations inhabituelles que les titulaires de certifications devraient consulter dans les manuels de référence associés :

Certification	Situations inhabituelles - Exemples	Document de référence Section
Entraîneur 1	<ul style="list-style-type: none"> • Problème d'équipement • Excès de confiance / Débutant surmené • Déploiement prématuré • Problèmes de contrôle du cap • Techniques incorrectes du débutant • Conscience de l'altitude 	Section 2.7.1
Entraîneur 2	<ul style="list-style-type: none"> • Problème d'équipement • Approche trop rapide (intervention d'E2) • Burling • Techniques incorrectes du novice • Conscience de l'altitude 	Section 4.1
Instructeur Largueur	<ul style="list-style-type: none"> • Enfilage court (mauvaise orientation de l'étudiant) • Refus à bord/à l'extérieur de l'avion • Montée lente/rapide • Paralysie en sortie 	Section 4.1
Instructeur de programme accéléré de chute libre	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise technique de sortie (stabilité, timing, chute, etc.) • Élève/instructeur en rotation/position inversée • Difficultés à percevoir l'altitude et à prendre des décisions en situation de surcharge cognitive 	Page 75